

CONTRIBUTION DES FAMILLES

Année scolaire 2025 – 2026

COLLEGE	
Collège Le Bon Conseil	900 €
Collège Saint Donatien	900 €

LYCEE GÉNÉRAL & TECHNOLOGIQUE	
2 ^{de} Générale et Technologique 2 ^{de} Préparatoire	1 135 €
1 ^{ère} - Terminale	1 185 €

LYCEE PROFESSIONNEL	
3 ^{ème} Prépa-Métiers	1 000 €
BAC Professionnel (2 ^{de} , 1 ^{ère} , terminale)	1 185 €
CAP Electricien – CAP EPC	1 185 €
CAP APH – AAGA – PEUCR	1 145 €

► *NB : les formations en Alternance (école / entreprise) sont gratuites et rémunérées.*

Frais complémentaires : Cotisation APEL (facultative).

Un acompte de 150 € est requis lors de l'inscription définitive. Ce montant sera déduit de la facture annuelle établie au mois d'octobre.

MODES DE REGLEMENT

- **PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES :** 8 prélèvements mensuels d'octobre à mai.
- **CARTE BANCAIRE :** Paiement en ligne via le site Ecole Directe (échéances : 20/10/2025, 20/01/2026, 20/04/2026).
- **CHÈQUE / ESPÈCES :** À remettre au service comptabilité, 27 rue du Ballet (échéances : 20/10/2025, 20/01/2026, 20/04/2026).

INTERNAT LYCEEN

Le forfait annuel est de **3 381 €** (incluant les petits déjeuners et les repas du soir). **Un acompte de 400 €** est requis lors de l'inscription définitive. Ce montant sera déduit de la facture annuelle établie au mois d'octobre.

TARIFS RESTAURATION

- **Self :** Le prix du repas varie en fonction des formules choisies, sans excéder **7,37 €**. Seuls les repas effectivement consommés sont débités de la carte du self, qui doit être créditée au préalable via le site internet *École Directe*.
- **Cafétéria :** le coût dépend de la consommation choisie par l'élève.

REDUCTIONS POUR LES FAMILLES

Les familles ayant plusieurs enfants scolarisés dans l'Ensemble St Félix-La Salle bénéficient :

- d'une réduction de **20 %** sur la contribution familiale du 2^{ème} enfant,
- d'une réduction de **40 %** sur la contribution familiale du 3^{ème} enfant,
- d'une réduction de **60 %** sur la contribution familiale du 4^{ème} enfant.

AIDES SOCIALES

- **LES BOURSES NATIONALES :** Demande à effectuer au secrétariat à la rentrée pour une entrée au collège. Pour une entrée en lycée, se renseigner auprès de l'établissement d'origine.
- **FONDS SOCIAUX :** Aide allouée par le Rectorat, le Conseil Général de Loire-Atlantique ou la Région Pays-de-la-Loire, pour les élèves internes et demi-pensionnaires. Pour en bénéficier, vous devez transmettre votre **avis d'imposition**, votre **relevé de Caisse d'allocation familiale** et un **courrier motivant votre demande** au service comptabilité, avant le 15 octobre 2025.